2017, Brasseur Pierre, « Le sexe politique du handicap » in Sarah Maurice (dir.), **Handicap et sexualité**, L'Harmatan, 2017, p. 49-62.

Le sexe politique du handicap

Pierre BRASSEUR*

« Accepteriez-vous une vie sans relation sexuelle, alors que vous en avez le désir ? Accepteriez-vous, alors que c'est votre souhait, de ne pas connaître votre corps dans ce qu'il a de plus intime, de ne pas connaître celui de l'autre ? Aujourd'hui en France, des hommes et des femmes se trouvent privés de toute vie sexuelle parce que leur handicap les empêche d'accomplir certains gestes. »

L'extrait ci-dessus est tiré d'une pétition mise en place par un collectif d'associations rassemblées dans le CH(s) OSE, collectif Handicaps et Sexualité OSE, fondé en 2011. Cet appel, signé par des sociologues, des philosophes, des artistes, des politiques, mais aussi des collectifs de personnes en situation de handicap, a été publié dans la revue *faire Face*. La demande de services d'accompagnement sexuel se met en place afin de permettre l'existence d'un tel statut, interdit en France en raison des lois sur la prostitution — j'y reviendrai. L'assistance sexuelle se distinguerait ainsi de la *« prostitution »*, telle qu'elle est définie légalement, sur plusieurs points : les assistants sexuels sont recrutés selon une procédure de recrutement *« rigoureuse »* et sont ensuite formés à l'accompagnement sensuel et érotique, leur fonction ne se résumant pas à un avoir des rapports sexuels avec des individus ; ils visent à terme l'établissement d'une autonomie sexuelle des acteurs avec la mise en place d'atelier de séduction, d'estime de soi par l'estime de son corps ; les séances d'assistances sexuelles font l'objet d'évaluation et les assistants d'un suivi psychologique individualisé.

Le rôle attribué à ces assistants est le point de départ de mon enquête. Mon travail de thèse porte sur une sociohistoire de l'assistance à la sexualité aux personnes en situation de handicap. On peut y lire tout d'abord la revendication de l'accompagnement comme un statut, un service, voire un travail, ayant une fonction qui lui est propre : permettre l'accès à une vie sexuelle à un ensemble d'individus qui ne peuvent pas en avoir du fait de leur handicap. Cet objectif implique une organisation, des savoirs et des savoir-faire, mais aussi une exploitation du corps et de la sexualité des assistants sexuels et des handicapés eux-mêmes. Qu'est-ce que cela signifie de considérer cet accompagnement comme un service ou un travail? Comment comprendre que cette revendication émerge? Je veux prendre au sérieux les positions de celles et ceux qui se mobilisent pour ou contre la mise en place de cette pratique aujourd'hui, même si ce statut n'a pas d'existence légale aujourd'hui en France, même s'il est interdit d'organiser un service d'accompagnement payant, y compris pour les « handicapés ». J'ai pris le parti d'une analyse dépassionnée du sujet « handicap et sexualité ». Non pas que le sujet ne soit pas passionnant et passionné, mais l'idée de cette recherche n'est pas de dire s'il est bien ou non de mettre en place une assistance sexuelle, mais plutôt de comprendre ce que cela dit de nos sociétés actuelles, et de ce changement de sensibilité vis-à-vis de la

-

^{*} Doctorant en sociologie au Clersé (Lille 1).

souffrance amoureuse et sexuelle. Ce que l'on supportait et justifiait auparavant semble l'être de moins en moins.

Je me situe, de ce fait, dans la lignée de travaux récents visant à mieux comprendre sociologiquement des sujets étudiés auparavant sous l'angle de la moralité : sur les questions de sexualité par exemple, la prostitution (Mathieu, 2014) ou la pornographie (Trachman, 2013 ; Voros, 2013) ont longtemps été étudiées sous l'angle de ce qu'il faut en faire. Depuis peu, on voit apparaître en France une multiplicité de recherches visant à mieux comprendre l'activité en tant que telle, d'un point de vue et avec les méthodes de la sociologie. Je n'ai pas souhaité me consacrer uniquement à un domaine (comme les représentations sociales de la sexualité dans la littérature ou la télévision, ou à la constitution de carrières d'assistants sexuels). L'idée était plutôt de voir comment un problème social et politique lié à la sexualité en vient à exister. Dans cette optique, j'essaye de retracer l'invention collective de l'assistance sexuelle.

:.

I. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

A. Un bref retour historique

Il est difficile d'établir un historique d'une notion qui n'a pas tellement d'antériorité avant le début des années 1980. Le terme même de « handicap » va commencer à être utilisé, avec le sens qu'on lui connaît aujourd'hui, seulement après la fin de la Seconde Guerre mondiale. Cependant, il a existé des personnes à qui l'on attribuait la tâche d'accompagner et/ou de s'occuper de la sexualité de la personne handicapée, de l'infirme, du différent physique. Dire que l'accompagnement est un sujet de recherche intéressant ne clôt pas le débat. Mais cela amène à se demander quelle pourrait être la définition de cet accompagnement, par rapport à d'autres activités (prostituée, infirmière ou sexologue) du point de vue des conditions de son activité notamment. C'est aussi l'occasion de réfléchir à la notion de « travail sexuel » ou « service sexuel » : souvent considéré comme une zone de grande précarité sociale, il réunit des situations très différentes. Par exemple l'accompagnant sexuel, ici, ne se constitue pas en un service dans lequel une prostituée doit satisfaire son client, mais dans l'élaboration d'un service payant contractualisé, rendu après discussion, afin d'augmenter le bien-être global et sexuel de l'accompagné handicapé. À l'opposé d'une prostitution de rue considérée comme vulnérable, liée notamment à son caractère public s'oppose le travail collectif, la coopération entre les individus (professionnels du sexe, professionnels du handicap, handicapé luimême, mais aussi l'État), proche de certains métiers considérés comme non sexuels, revendiquant même une approche non sexuelle, mais érotique. Cet accompagnement met en question la pertinence de ces catégories et interroge les rapports au travail et les formes d'engagement dans la sexualité.

Prendre au sérieux cet accompagnement des personnes en situation de handicap, consiste à ne pas refuser à ce qu'il puisse accéder potentiellement à un statut que beaucoup recherchent : un travail, un service, une prestation reconnue. Certains lui refusent ce statut, afin d'insister sur les violences qui ont lieu, et de considérer parfois que l'accompagnement reviendrait à légiférer en faveur de la

prostitution et donc de la mise à disposition du corps des femmes pour des hommes. même handicapés. Les violences que subiraient les accompagnatrices, mais aussi les femmes handicapées — j'y reviendrai — rendraient la parole autour de l'existence d'un service et/ou d'un travail non seulement incorrecte, mais contribuerait à occulter la véritable situation des femmes. C'est la position de Maudy Piot, présidente de l'association « Femmes pour le dire, femmes pour agir », aveugle et psychanalyste, qui dénonce régulièrement l'accompagnement sexuel comme une extension du domaine de la marchandisation au corps des femmes. Cette action contribuerait aussi à invisibiliser les handicapés : « Par la création d'un service spécifique à coloration compassionnelle, ces "pauvres handicapés" seraient encore plus marginalisés et ghettoïsés. La réponse est dans le changement de regard de la société et l'ouverture d'un environnement accessible, afin de permettre la multiplicité de rencontres ; dans les institutions, nous demandons un environnement favorisant les relations consenties entre pensionnaires. Ainsi, les personnes handicapées pourront gérer leur vie affective et sexuelle dans le respect de leur dignité et de celle de l'autre. »

Se plaçant dans une approche résolument abolitionniste, focalisant son attention sur les logiques patriarcales de domination masculine mises en œuvre dans le travail du sexe, Maudy Piot va occulter cependant le fonctionnement courant de l'accompagnement sexuel de ce public. C'est un des enjeux de cette enquête que d'essayer de rompre avec les visions polémiques de cet accompagnement des personnes en situation de handicap, sans pour autant dissimuler les rapports de pouvoir, et en particulier les rapports de genre qui la traversent. L'entrée par la sociohistoire est justement un moyen d'y parvenir. L'analyse de la gestion sociale de la sexualité des handicapés ne conduit pas à banaliser la commercialisation de la sexualité, mais consiste à dire que les rapports de pouvoir et de genre au sein du monde de l'accompagnement sexuel sont peut-être beaucoup moins spectaculaires, parce que moins « nouveaux » que le discours ambiant semble vouloir l'affirmer, mais aussi peut-être beaucoup plus ordinaires que l'on pourrait le croire. Considérer l'assistance sexuelle comme une réalité, bien que non légiférée, est un premier point qui permet de saisir les spécificités de ce statut. C'est seulement à partir des années 1970 que l'on voit émerger en Europe un statut spécifique qui pourrait s'approcher de l'assistant sexuel, à qui l'on va reconnaître de façon plus ou moins formalisée cette fonction. L'émergence de ce type de service se fait à un moment où certains regrettent l'extension du domaine de la marchandisation à la sexualité, qui se serait constituée à l'origine à l'écart des formes d'échanges et de domination. Il v aurait alors d'un côté une sexualité pour soi, authentique, et de l'autre une sexualité vénale, orientée vers le profit. Or, comme certains intellectuels l'ont montré, cela n'est pas si simple. La sexualité n'a pas été de tout temps exempte de considérations d'ordre économique.

En France, c'est depuis les années 2000 que des collectifs émergent, afin de se battre pour une instauration possible d'un statut légal pour les assistants sexuels à destination des handicapés — comme il peut en exister dans d'autres pays tels que la Suisse, les États-Unis, etc. Cette prise en compte de la sexualité des personnes en situation de handicap se fait dans le contexte plus global du développement d'un nouveau concept : la santé sexuelle ou l'idée selon laquelle une vie sexuelle et affective épanouie est une des conditions pour être en bonne santé. De fait, la santé ne se présente pas seulement par l'absence « de maladie ou

d'infirmité » (OMS, 1946). La santé de l'homme se décline sous trois aspects : la santé physique, la santé mentale et la santé sexuelle. Pour reprendre les mots de Pollak et Béjin, « on n'insiste pas suffisamment sur les bouffées d'angoisse et de culpabilité que provoque, de plus en plus, l'inaptitude à rentabiliser son "capital" sexuel. Ces phénomènes évoquent étrangement certaines réactions dépressives courantes lors des pertes d'emploi. Les effets du chômage sexuel tendent à devenir analogues : même culpabilité de maintenir en friche des facultés sexuelles vouées, passé l'adolescence, à une inéluctable "détérioration" progressive » (Béjin et Pollak, 1977, p. 119.)

Il y aurait donc des actions à mener pour améliorer cette « santé sexuelle ». La sexualité est de plus en plus considérée comme l'un des fondements de l'identité sociale et de la participation des individus à la citoyenneté. La question de l'existence d'un droit à entretenir de telles relations est posée régulièrement en termes de « droit », comme dans la définition de l'OMS.

B. Avant les années 1990

Durant cette période, la question « handicap et sexualité » est peu posée en termes politiques. Si elle l'est, elle est renvoyée au domaine du privé, sur ce que l'on peut agir, pour promouvoir une vision positive de la sexualité. Dans ce contexte, les interpellations politiques se concentrent essentiellement sur la question des déficiences mentales, et de l'accompagnement, notamment légal, pour maîtriser les risques de cette sexualité. Les associations du handicap se saisissent peu de cette question au cours de ces années-là, et on ne voit apparaître des réflexions sur ces questions que dans des périodiques à moindre diffusion, soit spécialisés dans ce domaine, soit militants.

C'est le cas du Collectif de lutte des Handicapés, rendu célèbre par son journal Les Handicapés Méchants, dont la contestation s'est concentrée dans un premier temps autour de l'organisation de quêtes lors de grandes journées nationales de solidarité, organisées par d'importantes associations recevant des subventions de l'État. Leur bulletin publie, en 1978, un article spécial sur la guestion de la sexualité des femmes handicapées : « C'est pourquoi [...] les nanas en ghetto (et les autres aussi, d'ailleurs) se devraient de rejeter d'office, violemment (avec quelques autres minorités érotiques) toutes les "normes sexuelles" explicites ou implicites, en vigueur dans le système, si elles sont de nature à restreindre (à censurer), les possibilités de PRATIQUES RÉELLES que les handicapées peuvent avoir, en les limitant dans un seul MODÈLE, préétabli, de sexualité SOCIALISÉE, essentiellement modèle unique du COUPLE (HÉTÉRO de préférence) qui reste pourtant un idéal (sinon une vue de l'esprit!) autant pour beaucoup de femmes handicapées que pour la plupart des valides » (Catellier, 1978, lettres capitales dans le texte.) Mais le mouvement périclite rapidement, sans laisser de traces et a des difficultés à remettre en cause la suprématie des autres mouvements plus traditionnels sur la question du handicap.

C'est le cas aussi de certaines revues religieuses qui vont beaucoup s'interroger dans les années 1960 sur le mariage des infirmes. Puis peu à peu, c'est à la médecine que reviendra la charge de parler de cette sexualité, avec en idée sous-jacente la nécessaire réadaptation individuelle de la sexualité.

Avant les années 1990, la sexualité des handicapés est donc très peu un objet politique, car d'autres objets semblent prioritaires, comme le travail et l'accessibilité. Au début de ces années, un événement va changer la donne : l'apparition de cas de VIH. Au début, la question « handicap et sexualité » a fait l'objet de nombreuses sollicitations du législateur. Pour ne donner que quelques exemples depuis le début des années 1990 : la découverte de cas de Sida dans des institutions accueillant des personnes handicapées mentales (Conseil national du Sida et Dierchirch, 1997) ; la polémique suite à la parution d'un article dans *Charlie Hebdo* de cas de stérilisations forcées (Lagardère, Strohl et Éven, 1997), ou encore tout un questionnement sur l'aide à la parentalité (Gruson, 2006). Tous ces débats ont fait l'objet de réglementations et de dispositifs législatifs. Cependant, si ces derniers vont (faire) parler de la sexualité des handicapés, ils restent surtout centrés sur des problématiques de gestion du risque. Ce sont aussi des revendications et des réglementations portées par des valides (parents, professionnels de santé, etc.).

Au tournant des années 2000, et en approchant du vote de la loi, la question de la sexualité va être investie sous un nouveau jour : sous l'angle du handicap moteur, plus spécifiquement des personnes très fortement dépendantes, et sous l'angle d'une possible assistance. La question de l'assistance à la sexualité va véritablement « squatter » l'espace de la cause « handicap et sexualité » et mettre de côté d'autres questions. On peut établir deux causes principales qui expliquent l'émergence d'une telle question à ce moment-là :

– le vote de la loi 2005, dans laquelle il est prévu une compensation de toutes les conséquences du handicap. Si beaucoup de droits ont été conquis (travail, logement, accessibilité, éducation, etc.), le domaine de la vie affective et sexuelle est la *« dernière barrière à faire tomber »* (Tabath, 2013). L'idée d'une compensation légitime de tous les effets du handicap laisse donc espérer la possibilité de voir la question sexuelle émerger;

– deuxième événement important : l'instauration d'une assistance à la sexualité en Suisse romande en 2009, après avoir été mise en place en 2003 dans la région alémanique. Les débats suisses font écho dans la presse française à un moment où les principales associations du handicap moteur commencent à s'organiser pour penser la sexualité comme objet de revendications collectives.

II.

Naissance de l'assistance sexuelle

Le colloque de 2007, un événement majeur

L'idée d'une mise en place de l'assistance sexuelle en France a été initiée en 2007, même si l'on trouve quelques évocations partielles, notamment celle du chercheur au CNRS en situation de handicap, René-Claude Lachal. On peut dater la mise en place de l'assistance sexuelle suite à un colloque au Parlement européen de Strasbourg, investigué par Marcel Nuss. Conférencier, écrivain et père de deux enfants, extrêmement actif dans le champ du militantisme de la santé (il avait notamment fait un rapport pour le Sénat sur les conditions de vie des personnes handicapées), il a été à l'origine, avec la collaboration de l'Association française de Myopathie (AFM), de l'Association des Paralysés de France (APF) et de la

Coordination Handicap et Autonomie (CHA), de la journée d'étude « *Dépendance physique : intimité et sexualité* », les 27 et 28 avril 2007. L'APF s'est investi dans cette question, suite à une saisie de son conseil d'éthique, qui a décidé de suivre les revendications autour de l'assistance à la sexualité.

Ce grand colloque de deux jours a réuni quelques politiques, comme Catherine Trauman (ancienne ministre de la Culture), un sexologue (Jacques Waynberg, qui ne figurera pas dans les Actes du colloque), les responsables des principales associations citées, mais aussi nombre de personnes en situation de handicap autour d'ateliers. Il est une réponse au colloque de 1980, *Handicap et sexualité*, congrès international mis en place par Jacques Waynberg (cofondateur de la Société française de sexologie clinique). Le congrès de 1980 a donné lieu à l'Année internationale du handicap, décrétée par l'ONU et organisée au travers de l'association Handicom, filiale de l'Institut de sexologie.

Les personnes en situation de handicap sont au centre de toutes les attentions en 2007. En 1980, l'approche est très clinique. Aucune personne dans cette situation n'apparaît dans les actes du colloque, alors même que c'est le premier colloque international sur la question en France (et que des prises de parole orale ou écrite de personnes handicapées commencent à apparaître aux États-Unis). En 2007, ce public doit être au centre, et cela se caractérise par la présence de moins de valides qu'au colloque de 1980.

On peut dire de ce symposium qu'il est le point de départ d'une lutte officielle pour la création d'un statut d'assistant sexuel. Dans le livre, Marcel Nuss se donne deux ans pour que ce statut soit mis en place en France, en instaurant une exception dans la loi de répression contre le proxénétisme.

C'est justement autour de la prostitution que vont se jouer les principales résistances et controverses : peu de personnes affirment aujourd'hui que les personnes en situation n'ont pas à avoir accès à une sexualité. Cependant, on assiste à la mise en place d'une opposition à l'assistance sexuelle : les féministes majoritaires en France, en particulier dans le mouvement abolitionniste, vont cadrer la question de l'assistance avec les mêmes instruments que ceux de la prostitution. Cette opposition est incarnée schématiquement par l'association « Femmes pour le femmes pour agir ». La France, elle, se situe dans une politique « abolitionniste ». La prostitution n'est pas interdite en tant que telle, mais ses conditions d'exercice sont considérablement entravées. Toute forme d'organisation d'un service prostitutionnel est sévèrement punie par la loi. De fait, la personne en situation de handicap a pu faire appel à un(e) travailleur (se) du sexe, mais, au-delà du constat fait par les partisans de l'accompagnement sexuel du refus fréquent des prostitué(e)s de travailler avec des client(e)s handicapé(e)s, le fait de servir d'intermédiaire entre la personne en situation de handicap et le travailleur ou la travailleuse du sexe est considéré comme du proxénétisme (et puni par la loi).

Tout l'enjeu pour les promoteurs de l'assistance sexuelle a donc été un travail politique de différenciation de cette activité d'avec la prostitution, tant dans sa nature (justification et objectifs) et dans ses modalités, que dans le profil de ceux qui l'exercent. L'une des façons de faire a notamment été de rechercher le soutien des politiques pour montrer et supporter la légitimité d'une telle action. C'est le cas de

Jean-François Chossy qui a écrit un rapport intitulé: Évolution des mentalités et changement du regard de la société sur les personnes handicapées, et sous-titrées Passer de la prise en charge [...] à la prise en compte. Ce rapport, préfacé par le sociologue du handicap Charles Gardou, a été remis à Roselyne Bachelot (alors ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale) et à Marie-Anne Montchamp (secrétaire d'État auprès de la ministre). Jean-François Chossy est à l'époque député et a été auparavant rapporteur de la loi sur le handicap, c'est d'ailleurs la raison avancée pour justifier le pourquoi de cette mission. Le but de ce rapport est d'identifier « les actions concrètes [par lesquelles], le handicap pourrait être mieux intégré dans une société où il s'est trop longtemps accompagné d'une marginalisation ». Il est intéressant de noter, dans la lettre de mission, à quel point une vision sociale du handicap, proche du modèle social, est mise en avant : « Actuellement, le handicap est encore trop souvent synonyme de stigmatisation ou d'exclusion. C'est la raison pour laquelle je souhaite vous confier une mission sur l'évolution des mentalités et le changement du regard de la société sur les personnes handicapées. Pour parvenir à une intégration pleine et entière de ces personnes dans nos sociétés, il apparaît tout d'abord important de mettre en lumière les déterminants sociaux qui influencent notre perception du handicap et notre comportement envers ces personnes. »

Les suites du débat

Alors même que le député avait affirmé dans quelques interviews être pour la mise en place de l'assistance sexuelle (il dit la même chose en entretien), et après avoir déposé un projet de loi (refusé) sur cette question, dans le rapport final il n'est plus favorable à cette pratique. Il affirme qu'il « est urgent de réfléchir à des solutions et d'affirmer qu'en aucun cas, il ne s'agit d'autoriser pour les personnes handicapées ce qui est interdit pour les autres » et il ajoute plus loin qu'il faut « faire en sorte que l'acte s'inscrive dans la beauté du partage et du don de soi, car c'est reconnaître et admettre aussi que même dans la différence, le plus fort, c'est d'aimer ».

Dans un entretien, il m'explique sa position. Quand je lui demande pourquoi ne pas avoir dit clairement dans ce rapport qu'il était pour l'assistance sexuelle, il me dit : « Parce que je ne peux plus en avoir [de position sur ce type d'assistance]. Je sais, c'est assez ambigu, parce que je suggère au législateur de faire des choses. Mais je ne suis plus législateur. C'est pour ça que je reste dans ce compartiment. »

À la question : « Quand on lit ce rapport, on a l'impression que vous avez changé d'avis », Jean-François Chossy me répond : « Je n'ai pas changé d'avis [...]. Mais j'ai entendu ceux qui me disaient "Faut pas", et puis ceux qui me disent "Il faut". Moi, je suis partisan de ceux qui me disent "Il faut". »

D'autres rapports politiques vont interroger la question de l'assistance à la sexualité : on peut citer le rapport de la mission d'information sur la prostitution en France (Bousquet et Guy, 2011) qui se prononcera contre, ou encore le rapport du Conseil national consultatif des Personnes handicapées (2011) en faveur de cette assistance. Un des plus importants rapports reste celui du CCNE : en mars 2013, le Comité consultatif national d'Éthique pour les sciences de la vie et de la santé rendait son 118^e avis. Cette institution, définie par la sociologue Memmi comme réunissant « les gardiens du corps », a pour habitude de rendre des avis « objectifs »

sur des domaines de la vie sociale qui semblent poser problème dans le domaine de l'éthique. L'avis de ce comité, intitulé *Vie affective et sexuelle des personnes handicapées. Question de l'assistance sexuelle*, il est clairement défavorable à la mise en place d'une assistance. Il indique qu'« en [la] matière [...], le CCNE ne peut discerner quelques devoir et obligation de la part de la collectivité ou des individus en dehors de la facilitation des rencontres et de la vie sociale, facilitation bien détaillée dans la loi qui s'applique à eux ».

On passera sur l'analyse détaillée des conclusions du CCNE (qui lie étrangement les questions de sentiment et de sexualité, et qui a très peu interrogé les personnes portant le projet en France); cependant, cet avis, qui avait été sollicité à l'époque, en 2011, par Roselyne Bachelot, alors ministre de la Solidarité et de la Cohésion sociale, est un signe plutôt satisfaisant de la consécration de la question « handicap et sexualité » comme un problème politique et social à part entière.

Ce n'est pas la première fois que le CCNE est saisi d'un avis ayant trait à la question des personnes en situation de handicap. En 1996, celui-ci avait rendu des points de vue sur la contraception chez les personnes handicapées mentales, ainsi que sur la stérilisation comme mode de contraception définitif. Mais ce rapport consacre une nouvelle idée : celle d'une approche positive de la sexualité, qui ne se concentre pas sur les risques liés à l'exercice de cette sexualité des personnes en situation de handicap.

Durant l'élection présidentielle de 2012, l'Association des Paralysés de France avait demandé à chacun des candidats un avis sur la question : si aucun ne s'est déclaré « pour », la plupart ont déclaré qu'un débat devait être mené. Pour ne citer qu'une seule de ces réactions, François Hollande déclarait : « C'est un débat difficile. L'aspiration de chacun à une vie affective et sexuelle est légitime. Mais nous ne devons pas aboutir à une solution qui reviendrait à organiser un service de prostitution. »

Les ministres responsables de ces questions depuis que le projet a émergé se sont tous déclarés contre, au nom de l'égalité des sexes. Roselyne Bachelot s'y était déclarée « rigoureusement, formellement, totalement opposée ». Elle avait ajouté : « Vous pensez que la ministre responsable du droit des femmes va soutenir un truc pareil ? » Plus récemment, une ancienne ministre responsable du handicap et de l'exclusion, Marie-Arlette Carlotti, a affirmé que le statut d'assistant sexuel la dérangeait, « peut-être parce que je suis extrêmement féministe » (Carlotti, 2013).

D'autres politiques ont elles aussi intégré la question comme un domaine essentiel de leur action politique. Par exemple Jérôme Guedj, député et alors président PS du Conseil général d'Essonne, s'est positionné pour un éveil à la sexualité, à condition que celle-ci ne soit pas rémunérée, rejoignant en ce sens la proposition faite par le rapport sur la prostitution de 2011 des deux parlementaires UMP. Il a été envisagé une suite à ce débat dans le cadre de la Conférence nationale du handicap, mais ce débat n'a pas repris. Au sein des partis politiques, certaines réflexions ont commencé : Europe Écologie Les Verts, en lien avec la commission Handicap et le mouvement LGBT, a mis en place une commission ; le PS devait monter un groupe de réflexion il y a presque deux ans, il est pour l'instant à l'abandon, car il est difficile de contrer la position abolitionniste en matière de

prostitution du gouvernement. Les autres partis n'ont pas ambitionné d'autres réflexions dans ce sens.

Conclusion

La France commence seulement à s'intéresser à cette politisation de la sexualité, qui ne passe pas seulement par un recours au législateur pour que les choses changent. Les écrits du sociologue Pierre Dufour ou du militant formateur Zig Blanquier en sont la preuve : une approche militante, agissant sur les structures, est possible en ce domaine.

Cependant, les observations que j'ai pu mener lors des sessions de formation d'assistance sexuelle montrent que cette politisation n'a rien d'une évidence : durant la première session en France, qui a eu lieu à Strasbourg au printemps dernier, toute une partie a été consacrée aux questions relatives à la sexualité, menées par un sexologue qui se revendique d'une approche neurologique. Pendant les deux sessions d'une demi-journée, il a ainsi raconté à un public composé de quelques travailleurs de sexe, et de nombreuses personnes ayant travaillé dans le champ de la santé et du handicap que, pour ce qui concerne la sexualité, tout était déjà décidé à la naissance et était forcément lié au cerveau. La relative facilité avec laquelle les militants de l'assistance sexuelle évoquent la notion de « besoin sexuel » ou de « droit à la sexualité », notions qui sont loin de faire consensus d'un point de vue militant et/ou scientifique, est une nouvelle fois la preuve de cette lente politisation. Les approches de la sexualité dominante dans le champ du handicap et de la sexualité en France n'ont pas encore suivi le chemin du handicap, qui s'est davantage « socialisé » ces dernières années, laissant le champ libre à des approches biologisantes et essentialistes.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BEJIN André et POLLAK Michaël (1977), « La rationalisation de la sexualité », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 62, janvier-juin, pp.105-125.

BLANQUIER Zig et DUFOUR Pierre (2013), « Le handicap est-il permis ? » in GIAMI Alain, PY Bruno et TONIOLO Anne-Marie (sous la dir. de), des sexualités et des handicaps. Questions d'intimités, Nancy, Presses universitaires de Nancy, pp. 157-169.

BRASSEUR Pierre (2014), « Une vocation à aimer l'invalide : la mobilisation ratée de Jean Adnet », Genre, sexualité et société, Numéro spécial « Parias sexuels », novembre, pp. 1-22.

BRASSEUR Pierre (2016 a), « Notice : Handicap », in RENNES Juliette (sous la dir. de), Encyclopédie critique du genre, Paris, La Découverte, à paraître.

BRASSEUR Pierre (2016 b) « La sexualité des personnes en situation de handicap comme problème public et politique (1950-2015) », in LE DEN Mariette et DE LUCA BARRUSSE Virginie (sous la dir. de), Les Politiques de la sexualité : avancées et

résistances au niveau national et local dans la diffusion des savoirs relatifs à la sexualité, à la contraception et à la prévention des IST, Paris, L'Harmattan, pp. 123-143.

BRASSEUR Pierre et DETUNCQ Pauline (2014), « L'assistance sexuelle : qu'est-ce à dire ? Quels enjeux ? », Vie sociale et traitements, n° 123, mars, pp. 51-56.

CATELLIER Josette (1978), « Femmes handicapées. Sexualité et féminisme », Handicapés, méchants, n° 11-12, **Xe** semestre, p. 4.

CHOSSY Jean-François (2011), Évolution des mentalités et changement du regard de la société sur les personnes handicapées, Paris, ministère des Solidarités et de la Cohésion sociale.

CONSEIL NATIONAL CONSULTATIF DES PERSONNES HANDICAPÉES (2011), Rapport 2010 à la ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale, Paris, La Documentation française.

CONSEIL NATIONAL DU SIDA (1997), Les Oubliés de la prévention, Paris.

ÉPHIMENCO Sylvain (1992), « La Haye assiste la sexualité des handicapés », Libération, 20 septembre, p. 22.

FINGER Anne (1990), *The Past Due: A Story of Disability, Pregnancy and Birth*, Seattle, Seal Press.

GRUSON Christine (2006), « Maternité et handicap mental : regards de femmes », *Chroniques féministes*, n° 95-97, juin-décembre, pp. 62-70.

LAGARDÈRE Marie-Laure, STROHL Hélène et ÉVEN Bernard (1998), *Rapport sur les problèmes posés par les pratiques de stérilisation des personnes handicapées*, Paris, Inspection générale des Affaires sociales.

MATHIEU Lilian (2014), *La Fin du tapin. Sociologie de la croisade pour l'abolition de la prostitution*, Paris, François Bourin.

NUSS Marcel (sous la dir. de) (2008), *Handicaps et sexualités. Le Livre blanc*, Paris, Dunod.

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (1975), « Education and treatment in human sexuality », Genève, n° 572, février, pp. 1-33.

SHAKESPEARE Tom, GILLESPIE-SELLS Kath et DAVIES Dominic (1996), *The Sexual Politics of Disability*, Londres, Cassell.

TRACHMAN Mathieu (2013), Le Travail pornographique, Paris, La Découverte.

VOROS Florian (2009), «L'invention de l'addiction à la pornographie », *Sexologies*, vol. 18, n° 4, octobre, pp. 270-276.

WAXMAN Barbara (1994), "It's time to politicize our sexual oppression", *in* BARRET Shaw (sous la dir. de), *The Ragged Edge*, Louisville, The Avocado Press, pp. 82–87.

WAYNBERG Jacques (sous la dir. de) (1980), Handicap et sexualité, Paris, Masson.